

11 sep 2020 -18:05

Appartient à Conseil des ministres du 11 septembre 2020

Marchés publics relatifs au Système d'information Schengen

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur deux marchés publics au profit de la police fédérale concernant le Système d'information Schengen.

Il s'agit tout d'abord du lancement d'un marché mixte pluriannuel pour l'alignement et la réécriture du Système d'information Schengen belge (NS.SIS) sur le Système d'Information Schengen de deuxième génération (SIS II). Afin de continuer à répondre aux nouvelles exigences techniques, une évolution du système, pierre angulaire des contrôles aux frontières, est nécessaire. Le marché sera passé selon une procédure négociée avec publicité.

Le Conseil des ministres a également approuvé un avenant visant à prolonger le marché pluriannuel de services ayant pour objet la mise à disposition de personnel chargé de l'alignement du NS.SIS sur le nouveau SIS II. Compte tenu de la planification du nouveau marché et de la nécessité de maintenir le système actuel en service pendant l'élaboration du nouveau système, une prolongation du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021 est nécessaire afin d'assurer la continuité de la migration technique des systèmes Schengen.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be